

L'AGRO

Le magazine de l'encadrement
de la Fédération Nationale
AGROALIMENTAIRE

JANVIER 2019
ÉLECTIONS
CHAMBRES AGRICULTURE

Votez CFE-CGC
pour une agriculture
durable

◆ La fédération en quelques mots

- Élections 2019 Chambres d'Agriculture **P04**
- Retour en images sur notre Conseil Fédéral à Lorient **P07**

◆ Juridique

- Les décrets du 26 octobre 2018 **P09**

www.cfecgcagro.org



Au plus près des salariés et des entreprises

10 ans, 10 engagements pour les hommes et les femmes de l'agroalimentaire

- Co construire une protection sociale pour les métiers de l'alimentaire
- Agir en prévention santé
- Développer l'attractivité des métiers
- Promouvoir l'emploi
- Investir dans l'économie
- Soutenir l'innovation sociale
- Accompagner la jeunesse à chaque étape
- Protéger tous les salariés
- Épauler concrètement les familles en cas de décès
- Défendre le bien être des retraités





Édito

Chers adhérents, chères adhérentes,

Je tenais tout d'abord à vous souhaiter à toutes et tous une excellente année 2019 pleine de bonheur et de réussite tant sur le plan personnel que professionnel.

Les événements que nous avons connus en cette fin d'année 2018 et qui nous ont tous marqués témoignent d'une transformation de notre société. Ce changement est si profond qu'il est sans commune mesure avec tout ce que nous avons pu vivre depuis ces quarante dernières années.

Le mouvement des « gilets jaunes » a mis en évidence un tournant radical au sein de la société française. En tant que syndicalistes, il est de notre devoir de nous interroger sur l'avenir des syndicats : est-ce la fin des corps intermédiaires ?

En effet le Président de notre pays a toujours affirmé vouloir créer un lien direct avec la société française et ses administrés, celui-ci passe-t-il par notre disparition ?

Cette année 2019 s'annonce donc comme une année charnière sur un plan politique et sociétal mais également en matière de représentativité syndicale. En effet, la structuration des instances représentatives du personnel telles que nous les connaissions jusqu'alors a été modifiée avec la création et la mise en place des CSE depuis un an maintenant. La plupart de vos entreprises vont en effet mettre en place le Conseil Social et Économique pour la première fois en 2019 et il vous reviendra d'être vigilants dans le cadre de cette mise en œuvre. Dans ce contexte et plus que jamais, le développement syndical doit être notre priorité afin de permettre à notre syndicat CFE-CGC de peser dans le dialogue social.

Le développement syndical a toujours été pour moi une priorité. Depuis 2011, j'ai mis en place un programme de développement syndical avec des secteurs cibles et des branches prioritaires au sein de chacun de nos pôles. Désormais, nous travaillons sur l'Outil « MARS » (Mesure de l'Audience de la Représentativité Syndicale) mis en place par la Confédération qui nous permet d'anticiper les élections professionnelles et la négociation des PAP dans les conventions collectives relevant du périmètre de notre Fédération.

En cette année 2019, les réformes sont nombreuses : les OPCO (Opérateurs de Compétences qui remplacent les anciens OPCA), la fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO qui entraînera une augmentation des cotisations pour les salariés soumis à l'AGIRC et pour les autres la suppression de la garantie minimale de points. Il faudra donc, dans ce cadre, négocier d'autres dispositifs pour les salariés visant à pallier ce manque : une retraite supplémentaire, des plans d'épargne entreprise ou des plans d'épargne retraite collective. L'UNEDIC sera elle aussi réformée avec la suppression des cotisations afférentes sur les bulletins de salaire. Avec le prélèvement à la source qui s'appliquera à compter du mois de janvier, vous devrez donc être vigilants lorsque vous recevrez vos bulletins de salaire et faire attention à tous ces changements.

Enfin, je vous donne à toutes et tous, chères adhérentes et adhérents, rendez-vous au Salon International de l'Agriculture qui se déroulera du 23 février au 3 mars 2019 à la Porte de Versailles. Comme chaque année, je vous y attends nombreux afin de pouvoir échanger avec vous lors de ce moment riche en convivialité.

Pascal LEFEUVRE
Président de la CFE-CGC AGRO

L'AGRO : 26 rue de Naples - 75008 Paris
Tél. : 01 56 02 66 36 - **E-mail** : agro@cfecgcagro.fr
Directeur de Publication : Pascal LEFEUVRE,
 Président de la Fédération Nationale Agro-Alimentaire
Conception et impression : agence neocom 01 64 66 30 00
 Ce numéro a été tiré à 8 400 exemplaires
Crédits photos : ©Shutterstock, CFE-CGC AGRO.
Commission Paritaire : N° 0421 S 07962
ISSN : N° 2109-3342 - **Dépôt légal** : janvier 2019

LA FÉDÉRATION en quelques mots

- 04 Élections 2019 des Chambres d'Agriculture
- 05 Conseil d'Administration de la Fédération Agroalimentaire Centre Val de Loire
- 06 Nouvelle édition du sommet de l'élevage : une réussite !
- 07 Retour en images sur notre Conseil Fédéral à Lorient

JURIDIQUE

- 09 Les décrets du 26 octobre 2018 portant sur certaines modalités relatives à la mise en place et au fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE)
- 10 Les Opérateurs de compétence (OPCO) : origine, missions et mise en place

PRODUCTION

- 12 Prochain voyage en Ardèche du SNCEA/CFE-CGC – juin 2019
- 12 Quelques nouvelles du SNCEA

LA TRANSFORMATION

- 13 La Gazette info

LA DISTRIBUTION

- 14 Le SNCCD CFE-CGC fait peau neuve
- 15 Résultats électoraux du SNCCD

LES SERVICES

- 17 Assemblée générale du SNACAR : studieuse et conviviale
- 19 Groupama, Agric... les CSE se mettent en place

Élections 2019 des Chambres d'Agriculture

La CFE-CGC AGRO est concernée par deux collèges : le collège des salariés de la production agricole (3A) et le collège des salariés des groupements des professionnels agricoles (3B). Le résultat de ces élections est très important notamment pour le collège 3A, car le score va être pris en compte dans le calcul de la représentativité de la CFE-CGC.

Tout notre réseau est mobilisé pour le bon déroulement de ces élections.

Les Unions Départementales CFE-CGC se sont impliquées dans ces élections et ont désigné un représentant pour aller déposer les listes CFE-CGC des collèges 3A et 3B.

Ce dépôt s'est effectué à la Préfecture entre le 7 et le 17 décembre 2018.

La campagne électorale a débuté le lundi 7 janvier 2019. Il est maintenant temps d'appeler à voter CFE-CGC !

Grande nouveauté pour ces élections Chambres d'Agriculture : la possibilité de voter par Internet.

Les électeurs auront toujours le choix de voter par correspondance mais le vote par Internet va primer.

La date d'ouverture de cette plateforme électronique est le 14 janvier 2019 à 8h00.

Pour voter sur Internet, chaque électeur aura un identifiant de vote et un code confidentiel.

La participation et la mobilisation de notre réseau pour voter CFE-CGC vont être déterminantes.

La date de clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2019 à minuit.

La proclamation des résultats s'effectuera au plus tard 8 jours après la date de clôture du scrutin.

L'équipe de la CFE-CGC AGRO

Conseil d'Administration de la Fédération Agroalimentaire Centre Val de Loire



Le mardi 23 octobre s'est tenu le dernier CA de l'année 2018 de la Fédération Régionale Agroalimentaire du Centre Val de Loire à Bracieux (41).

Celui-ci s'est déroulé en présence d'une bonne partie des représentants des UD de la région, ainsi que des membres de notre conseil, et a permis d'évoquer les élections aux Chambres d'Agriculture.

Des listes 3A et 3B ont été déposées dans plusieurs départements de notre région notamment dans le Cher.

Après avoir évoqué la négociation des PAP ainsi que le bilan effectué sur ceux-ci, les tracts et affiches sont au centre de l'attention. Pour obtenir de nouvelles adhésions, il nous faut les interpeller et les attirer par des propos spécifiques à nos engagements et nos

valeurs: la négociation dans le respect de toutes les parties, et être toujours force de proposition. Pour cela, nous travaillons sur la conception d'un tract qui pourrait être adapté à tous les syndicats de L'Agro de la région Centre Val de Loire. Cette démarche fera l'objet d'une prochaine concertation pour déterminer la présentation et la finalité de ce tract auprès de nos membres.

Cette réunion aura permis d'avoir des échanges fructueux et d'avancer sur ces sujets, le tout dans une ambiance très conviviale.

L'équipe de la Fédération CFE-CGC AGRO Centre Val de Loire

Nouvelle édition du sommet de l'élevage : une réussite !

Comme chaque année, la CFE-CGC AGRO était présente au sommet de l'élevage à Clermont-Ferrand. L'occasion pour la Fédération Auvergne Rhône-Alpes d'organiser son Conseil d'Administration le 5 octobre.

La matinée a donc été consacrée à échanger sur les différentes élections à venir : élections Chambres d'Agriculture mais aussi la mise en place des CSE dans les grands groupes de la distribution (Casino, Auchan, Lidl...). Des échanges fructueux s'installent entre tous avec un espoir de réussite pour ces élections.

S'ensuit un tour des différents halls, des stands de produits régionaux dans une ambiance bon enfant qui nous donne une idée de l'importance de cette manifestation. D'ici à 2020, un deuxième pavillon sera construit sur le site afin de répondre aux nouveaux besoins.

À midi, nous nous sommes retrouvés sur le stand de la Fédération autour d'un cocktail pour un apéritif convivial, rejoint par Madame Corinne Brivois et Monsieur Henry Javion, tous deux très impliqués pour la CFE-CGC locale. Nous remercions par ailleurs Monsieur Javion pour son aide dans l'installation du stand.

Puis nous nous dirigeons pour un repas dans une salle immense où plus d'un millier de convives sont attablés devant un aligot et pavé de viande Aubrac, produits typiques de cette région. Un tour vers les matériels agricoles impressionnants par leurs tailles, nous fait nous interroger sur leur utilisation. Un coup d'œil avec toujours autant d'étonnement sur les taureaux pour la reproduction.

L'agriculture d'aujourd'hui se décline en une mécanisation pléthorique pour le plus grand bien des exploitants, leur évitant beaucoup de tâches pénibles. Après ce périple intéressant et surprenant dans ce monde mécanisé, nous repartons vers nos régions respectives.

L'équipe de la Fédération CFE-CGC AGRO Auvergne Rhône-Alpes



Retour en images sur notre Conseil Fédéral à Lorient

La CFE-CGC AGRO a organisé son Conseil Fédéral à Lorient les 15 et 16 novembre derniers. L'occasion notamment de visiter le port de pêche de Keroman afin de découvrir les spécificités de cette activité.



Le Conseil Fédéral s'est ouvert par l'intervention de Monsieur Pierre Lichon, secrétaire national chargé du développement des territoires. Des échanges riches avec l'ensemble des participants sur l'importance du développement syndical dans les territoires français.



L'après-midi s'est poursuivie par l'intervention de Monsieur Pascal Michel, d'AG2R La Mondiale, sur le mode de calcul des droits des cadres en matière de sécurité sociale et de retraite complémentaire après la fusion AGIRC-ARRCO.



Enfin, Monsieur François Serpaud, Secrétaire Général de notre Fédération, s'est exprimé sur le projet de Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises). Il est notamment revenu sur le contenu du projet de loi et ses principaux impacts.



Les membres du Conseil Fédéral ont eu l'opportunité de visiter le port de pêche de Keroman, premier port breton et deuxième port de pêche français en valeur.



Découverte de la salle des enchères et de la Criée: la pêche côtière.



Suite de la visite près des embarcations. Les chalutiers partent entre trois et dix jours en mer, certains marins-pêcheurs naviguent jusqu'à 27 jours dans les eaux écossaises.



La visite se termine par les ateliers de découpe.



Un grand remerciement à notre Fédération régionale ainsi qu'aux Unions Départementales et locales pour l'organisation de l'ensemble de cette manifestation. Kenavo!

L'équipe de la CFE-CGC AGRO

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Les décrets du 26 octobre 2018 portant sur certaines modalités relatives à la mise en place et au fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE)

Les Ordonnances du 22 septembre 2017 ont réformé en profondeur les instances représentatives du personnel en introduisant le Comité Social et Économique (CSE) dans le Code du travail. Un décret du 29 décembre 2017 a fixé le cadre général du fonctionnement de cette nouvelle instance (nombre de représentants à élire, heures de délégation, etc.). Deux décrets parus le 26 octobre 2018 sont venus préciser certains points demeurant en suspens, et leurs modalités d'application.

Concernant la détermination du périmètre des établissements distincts

C'est le deuxième article du **décret n°2018-920** qui prévoit une légère modification: « *avant les mots*: « ou, lorsque les négociations », *sont insérés les mots*: « et les organisations syndicales ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ». Mais cette modification a son importance, dans le cas de la contestation de la détermination du périmètre des établissements distincts. Ainsi, lorsqu'aucun accord d'entreprise ou aucun accord avec le CSE n'intervient, c'est l'employeur qui détermine seul le nombre et le périmètre des établissements distincts, en vue de l'élection du CSE. Cette décision peut être contestée devant la DIRECCTE. Si celle-ci délivre une décision implicite de rejet, les organisations syndicales représentatives pouvaient contester cette décision devant le tribunal d'instance.

Désormais, depuis le décret et en plus de celles-ci, les organisations syndicales ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise peuvent aussi contester la décision de la DIRECCTE.

Concernant l'exception au nombre de mandats au CSE

L'article 3 du décret ajoute au Code du travail une disposition selon laquelle, « À défaut de stipulations contraires, les

stipulations du protocole d'accord préélectoral relatives à l'exception à la limitation du nombre de mandats successifs mentionnée au 2° de l'article L. 2314-33 sont à durée indéterminée ».

Plus précisément, les ordonnances Macron prévoient désormais la limitation du nombre de mandats pour les membres de la délégation du personnel au CSE, à trois successifs, pour les entreprises entre 50 et 300 salariés. Cependant, les ordonnances prévoyaient aussi la possibilité de faire figurer, dans le protocole d'accord préélectoral, la possibilité de déroger à cette limite.

Là où le décret intervient, c'est qu'il vient préciser que dès lors que le protocole d'accord préélectoral prévoit l'exception, celle-ci est illimitée dans le temps, sauf à ce que le protocole en question prévoie lui-même une limite temporelle.

Concernant le transfert de l'excédent budgétaire, du budget de fonctionnement vers le budget destiné aux activités sociales et culturelles

Enfin, et c'est la dernière précision apportée par le **décret n°2018-920**. Les ordonnances prévoyaient que l'excédent budgétaire annuel peut être transféré d'un budget à l'autre, mais laissaient la prévision des modalités par décrets. C'est la raison pour laquelle ce décret est intervenu et il permet de transférer l'excédent du budget de fonctionnement

vers le budget destiné aux activités sociales et culturelles, à hauteur de 10 % de cet excédent.

Il précise aussi que « *cette somme et ses modalités d'utilisations* » doivent être inscrites dans les comptes annuels du CSE, ou dans son livre de compte. Mais aussi dans le rapport d'activité du CSE, qui présente des informations sur ses activités et sa gestion financière.

Concernant les comités de groupe

Le **décret n°2018-921** ne traite que de ce sujet, et permet d'apporter des précisions relatives aux comités de groupe.

Jusqu'à présent, le Code du travail prévoyait que la représentation du personnel au comité de groupe comprenait 30 membres au plus, mais uniquement lorsque moins de 15 entreprises du groupe sont dotées d'un CSE, et ce, peu importe le nombre de salariés de ces entreprises.

L'apport de ce décret est qu'il précise qu'il ne faut prendre en compte que les CSE qui exercent « *les attributions prévues au deuxième alinéa de l'article L2312-1* » du Code du travail, c'est-à-dire les CSE aux compétences élargies, ceux des entreprises d'au moins 50 salariés.

Louis BERVICK
Service juridique

Les Opérateurs de compétence (OPCO) : origine, missions et mise en place

La LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018, au-delà d'avoir été à l'origine d'une modification d'un grand pan de la formation professionnelle a également impacté le fonctionnement des Organismes Paritaires Agréés (OPCA) notamment sur leur dénomination, leur nombre et leurs missions.



Le contexte de la mise en place des OPCO

La mise en place des OPCO en remplacement des OPCA trouve son origine dans la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les termes issus de la Loi sur ce point précis sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

Plus qu'un changement de terminologie, cette réforme va aboutir à une modification des missions des futurs OPCO, lesquels seront chargés notamment :

- D'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches ;
- D'apporter un appui technique aux branches adhérentes pour établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et pour déterminer les niveaux de prise en charge des

contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;

- D'assurer un appui technique aux branches professionnelles pour leur mission de certification ;
- Ou encore d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, notamment dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

Parallèlement, la Loi prévoit que ces OPCO seront habilités à conclure des conventions avec l'État ou les Régions.

Plusieurs enseignements sont ainsi à tirer de la liste de ces futures missions :

- Cette Loi vient supprimer la mission de collecte financière de la formation anciennement dévolue aux OPCA.
- Par ailleurs, les missions des OPCO s'articulent désormais avec les branches professionnelles et les entreprises notamment les plus petites.

Cette réforme devrait aboutir à une réduction du nombre d'organismes, la volonté du Gouvernement étant de passer actuellement de vingt OPCA à une dizaine d'OPCO.

À ce titre, l'existence d'un OPCO suppose l'agrément de l'organisme, lequel est soumis à plusieurs conditions tant de fond que de forme.

Les critères requis en vue de l'agrément de l'OPCO

La réforme précitée a été précédée d'un rapport publié au mois de septembre dernier au journal officiel et intitulé « rapport Marx-Bagorski ». Ce rapport a notamment listé plusieurs secteurs d'activité permettant d'aiguiller les branches professionnelles dans leur choix de futur OPCO de rattachement.

Par ailleurs, ce rapport a mis en place un calendrier de procédure en vue de permettre l'articulation entre la fin des OPCA et la mise en place des OPCO.

Dans les grandes lignes, ce rapport a fixé au 31 décembre 2018 la date limite de dépôt des demandes d'agrément des OPCO, laquelle précède l'instruction de cette demande par le Ministère du travail. Parallèlement, les anciens OPCA conservent à titre transitoire leur agrément actuel jusqu'au 31 mars 2019.

Afin d'obtenir leur agrément, les OPCO doivent ainsi transmettre les éléments suivants avant le 31 décembre 2018 :

1. L'accord de constitution de l'opérateur de compétences

Cet accord interbranche conclu entre les organisations d'employeurs et de salariés représentatives dans son champ d'application devra déterminer

Le champ d'intervention professionnel ou interprofessionnel et, le cas échéant, la présence et la capacité d'intervention dans les territoires d'outre-mer.

Au demeurant, il devra comporter des mentions obligatoires: les règles de composition et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et des éventuels organes chargés de la préparation et de l'exécution des décisions de gestion de l'organisme (assemblée générale, commissions spécifiques, sections paritaires professionnelles).

Cet acte vaut aussi accord de désignation de l'OPCO pour chacune des branches du champ d'application de l'accord.

Les services du Ministère procéderont par la suite à l'examen de la demande d'agrément au regard du mode de gestion paritaire et la question de la participation des syndicats de salariés et des organisations patronales représentatives à l'opérateur de compétences de leur champ professionnel, de la cohérence et la pertinence économique de leur champ d'intervention, de l'appréciation des

seuils de contributions gérées et du nombre minimal d'entreprises couvertes ou encore de leur capacité financière et de performance de gestion ainsi que de la transparence de la gouvernance et la publicité des comptes.

2. Un schéma prévisionnel d'organisation opérationnelle de l'opérateur

Ce schéma devra préciser les principes de gouvernance retenus et l'offre de service envisagée sur l'ensemble de ses missions ainsi qu'une projection financière par branche adhérente sur le montant des contributions gérées portant sur la masse salariale 2020.

3. Une note démontrant la cohérence et la pertinence économique du champ d'intervention de l'opérateur de compétences

Cette note fait notamment ressortir les activités comprises dans le champ de constitution de l'OPCO et les liens observables entre ces activités impliquant leur regroupement au sein d'un seul et même secteur.

4. Les accords de branche désignant l'OPCO comme gestionnaire des fonds de la formation professionnelle et de l'alternance

La communication de cet accord peut s'avérer indispensable si la branche n'est pas signataire de l'accord initial de constitution de l'opérateur. En effet, le rapport « Marx-Bagorski » dressant une liste de 11 secteurs constituant autant de futurs OPCO. Les branches professionnelles doivent donc par principe désigner le secteur de rattachement à un OPCO conformément à ce rapport via un accord de branche joint à la demande d'agrément.

Enfin, un projet de Décret actuellement à l'étude a conditionné l'agrément de l'OPCO à :

- La couverture par le futur OPCO d'un nombre d'entreprises adhérentes fixé à 200 000;
- Et à une couverture annuelle des fonds à 200 millions d'euros au titre de la contribution unique à la formation et à l'alternance, la contribution supplémentaire à l'apprentissage, la contribution au financement des CPF et des CDD et les contributions supplémentaires et conventionnelles.

Le rôle des branches professionnelles

Parallèlement à la procédure requise en vue de l'agrément des futurs OPCO, les branches professionnelles ont également un rôle non négligeable à jouer dans la mise en place de ces futurs opérateurs de compétences.

En effet, il est également demandé aux branches de désigner l'opérateur de compétences vers lequel elles souhaiteraient s'orienter.

Ainsi, les branches professionnelles doivent désigner l'OPCO au plus tard le 31 décembre 2018 comme leur opérateur puisque les anciens OPCA perdent leur agrément.

Cette désignation suppose la conclusion d'un accord répondant aux conditions générales de validité d'un accord de branche.

À défaut d'une telle désignation par les branches, ce sera l'État qui désignera l'OPCO de rattachement pour chacune de ces branches.

Frédéric GUERRIER
Service juridique



Prochain voyage en Ardèche du SNCEA/CFE-CGC – juin 2019

Il reste encore quelques places disponibles pour participer au traditionnel voyage annuel du SNCEA/CFE-CGC organisé par sa section Retraités.

Pour celles et ceux qui seraient tentés de nous rejoindre en voici le « menu ».

Pour tout renseignement complémentaire, contactez sans tarder Patrick Viverge au 06 82 66 74 65.

Inscriptions par « ordre d'arrivée » et dans la limite du contingent disponible (Tarif pension complète: 710 € payable en 3 échéances).

Dimanche 23 juin 2019

Arrivée dans l'après-midi au **Domaine Lou Capitelle ****** niché entre la rivière Ardèche et les falaises. Il s'étend sur 7 hectares d'espaces ombragés et fleuris, et se situe face au village de **Vogüé (07200)** classé plus beaux villages de France, et point de départ de la grandiose descente **des Gorges de l'Ardèche**.

Lundi 24 juin 2019

Matin: découverte guidée à pieds du **Village de Vogüé**.
Après-midi: visite du **Château des Roure à Labastide de Virac** et découverte du cycle complet du ver à soie vivant, de l'œuf au papillon.

Mardi 25 juin 2019

Matinée libre: pour celles et ceux qui le souhaiteraient, **balade en canoë sur l'Ardèche**.
Après-midi: visites de **l'Aven d'Orgnac, classé Grand Site de France**, de la **Cité de la Préhistoire** et d'une cave viticole à **Vallon Pont d'Arc**.

Mercredi 26 juin 2019

Excursion à la journée: visites de la **ferme aux crocodiles** à Pierrelatte et du **Visiatome**, espace de découverte sur les enjeux énergétiques.

Jeudi 27 juin 2019

Matin: visite de **Balazuc**, village de caractère classé parmi les plus beaux villages de France. Visite de **Néovinum** pour une rencontre de l'univers spectaculaire des vins d'Ardèche avec dégustation de délicieux cépages ardéchois et initiation aux accords mets et vins.

Après-midi: visite du **Musée de la Châtaigneraie à Joyeuse**. Dégustation de produits à base de châtaignes.

Vendredi 28 juin 2019

Excursion à la journée: **les Gorges de l'Ardèche et la Caverne du Pont d'Arc**, espace de restitution de la **Grotte Ornée du Pont d'Arc** (dite **Grotte Chauvet**, inscrite au **Patrimoine mondial de l'Unesco**) avec la visite de la galerie de **l'Aurignacien**.

Samedi 29 juin 2019

Excursion à la journée: promenade sur **les rives du Lac d'Issarlès et passage au Mont Gerbier de Jonc** (source de la Loire). Visite de **l'Auberge Rouge** puis passage à **Antraigues** (village où vivait Jean Ferrat) et à **Vals-les-Bains** (cité thermale).

Dimanche 30 juin 2019

Matinée libre: (Les chambres doivent être libérées à 9h30). Pour ceux qui souhaiteraient partir dans la matinée, un panier-repas sera mis à disposition lors du petit-déjeuner. Pour ceux qui déjeuneront sur place, possibilité d'une balade sur la voie verte et d'une visite libre de la fabrique de nougats de **Vogüé**.

La section Retraités du SNCEA

Quelques nouvelles du SNCEA

Comme chaque année à la mi-novembre, le SNCEA a tenu son conseil national présidé pour la première fois par Bernard Pire dans son rôle de président.

Les travaux ont débuté par l'intervention du groupe VYV sur le reste à charge zéro, ce qui a donné l'occasion de nombreuses questions de la part de l'assemblée.

La parole a ensuite été donnée aux différentes sections pour le résumé des multiples actions menées tout au long de l'année. S'en est suivi un compte rendu des activités dans les organismes AGRICA, ANEFA et FAFSEA. Un point plus détaillé a été fait sur les élections Chambres d'Agriculture dont dépendra la

représentativité du SNCEA. Tous les salariés et les élus sont mobilisés pour cet événement primordial pour la vie du syndicat. L'objectif était de déposer une liste avec 5 candidats dans chaque département, en ciblant ceux qui comptent le plus grand nombre de salariés.

Nous remercions Jonathan Emsellem, directeur du FAFSEA, pour sa présentation sur la transformation des OPCA en opérateurs de compétences (OPCO). Ces derniers se verront confier

des missions d'accompagnement des branches professionnelles, des salariés et des entreprises.

Ces OPCO devront définir et déployer sur l'ensemble du territoire une offre de services adaptée aux besoins de leurs adhérents en anticipant l'évolution des métiers et les besoins en emplois et en compétences. Tout cela dans la période de transformation de la formation professionnelle.

L'équipe du SNCEA CFE-CGC



SYNDICAT NATIONAL
DES SALARIÉS DE L'ENCADREMENT
DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

la Gazette info

Le Micro'mag des salariés de l'encadrement des Industries Agro-Alimentaires - Membres du SNIZA CFE-CGC

SÉMINAIRE ANNUEL DE FORMATION

Focus sur l'événement

Les 19, 20 et 21 juin 2018 à Strasbourg, plus de 200 salariés de l'encadrement des Industries Agro-Alimentaires, élus syndicaux SNIZA CFE-CGC se sont rassemblés autour de la 8^e édition du séminaire annuel de formation SNIZA CFE-CGC, co-animée par des acteurs spécialistes de l'expertise économique, sociale et syndicale et les formateurs du Centre de Formation Syndicale de la CFE-CGC. Retour sur l'événement.

OBJECTIFS ATTEINTS POUR CETTE RENCONTRE

L'objectif de cet événement était multiple. Cette rencontre a été l'occasion de :

REMERCIER les élus pour la vigueur témoignée à l'exercice syndical SNIZA CFE-CGC tout au long de l'année ;

PRÉSENTER le SNIZA CFE-CGC : sa vocation, ses valeurs progressistes, ses objectifs ;

SENSIBILISER tous les participants aux enjeux liés à un syndicalisme bienveillant ;

MOTIVER les énergies positives et l'intelligence collective ;

PARTAGER les retours d'expériences de terrain inter-entreprises et inter-régions ;

INFORMER les élus des outils à disposition conçus spécialement à leur attention pour faciliter l'exercice de leur mandat dans le cadre de leur activité professionnelle ;

FORMER les élus syndicaux à la construction de solutions partagées ;

RENFORCER les compétences individuelles juridiques, économiques, sociales et syndicales des participants ;

FAVORISER l'émergence de leviers conjugués aux usages et aux applications relatifs à l'actualité des libertés et du droit commun du travail.



3 JOURS INTENSES

Trois jours durant lesquels les participants vivent une expérience singulière rythmée par des temps de réflexion et d'échanges intensifs mais également des temps plus récréatifs comme lors de la traditionnelle Soirée des Régions animée en interne ; une capsule temporelle où chaque membre d'une même région compose une équipe ambassadrice du partage des traditions et de la découverte des produits de leur terroir à tous les autres participants.

Farmi les thématiques de formation 2018 on pouvait retrouver :

- Le CSE : Le Comité Social et Économique
- Le handicap général et psychique
- Ouverture au syndicalisme
- Représentation du personnel dans l'entreprise
- Développer sa section syndicale
- Élections professionnelles dans l'entreprise
- Communication écrite

UN VOTE DE CONFIANCE RENOUVÉ

L'édition 2018 relevait d'un caractère singulier. Le 21 juin, dans le cadre de la plénière de clôture, sous la présidence de Jean-Marc HIRRA, s'est tenu la présentation des suffrages résultant du vote électronique tenu en ligne du 01^{er} juin au 20 juin 2018 à destination des DS et DSC strictement à jour de cotisation au SNIZA à date du 31 mars 2018.

Cet événement a été proposé en 3 scrutins de votes distincts :

- Validation du rapport moral de la mandature 2014-2018
- Validation du rapport financier et quitus au Trésorier 2014-2018
- Élection du Conseil d'Administration SNIZA CFE-CGC pour la mandature 2018-2022

Le rapport moral de la mandature 2014-2018 a accueilli la validation des votants à 98,61% et le rapport financier - quitus au Trésorier de cette même mandature 97,93% des voix. La liste du Conseil d'Administration SNIZA présentée au vote a été accueillie favorablement avec 97,94% des voix. Ce scrutin en 3 parties a été plébiscité par un taux de participation de 89%.

Suite à la présentation des suffrages, le Conseil d'Administration élu, sous la Présidence de Valérie GARTE, s'est ensuite réuni à son tour pour être le bureau exécutif relatif à la mandature 2018-2022.

C'est donc cette nouvelle équipe qui vous donne d'ores et déjà rendez-vous en novembre prochain, pour l'édition 2019



Le SNCDD CFE-CGC fait peau neuve



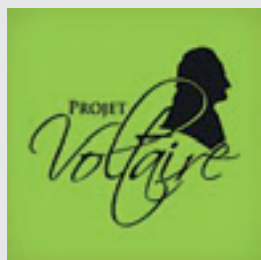
Un nouveau logo, une nouvelle charte graphique, un nouveau site internet, des nouveaux services, la fin d'année s'avère très riche au SNCDD. La révision de notre image à travers l'adoption d'une charte graphique et d'un nouveau logo a constitué un point essentiel de l'année 2018 car ces deux actions étaient un préalable au projet de modification de notre site internet, à la

modernisation et à la professionnalisation de nos différents outils de communication.

Le nouveau site internet, www.cfecgc-sncdd.org mis en ligne au mois de septembre après 10 mois de travail était nécessaire car l'ancien était devenu complètement obsolète et n'était pas évolutif. L'organisation et le contenu

ont été intégralement revus et enrichis afin que ce site soit plus convivial et réponde aux exigences des militants et aux besoins des adhérents.

Les adhérents pourront apprécier l'apparition de nouveaux services, avec en exclusivité un accès au Projet Voltaire et au Kiosque UP.

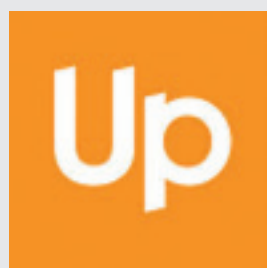


Le projet Voltaire ?

Le projet Voltaire est tout simplement le 1^{er} service de formation en ligne à l'orthographe. Ce service d'apprentissage et de perfectionnement de l'orthographe a été élu meilleur service d'apprentissage en ligne tous services confondus.

Avec plus de 5 millions d'utilisateurs de tous âges, 3 000 établissements

d'enseignement et plus de 1 000 entreprises partenaires, le projet Voltaire est devenu l'outil d'entraînement en orthographe indispensable pour les particuliers et les professionnels. Parce que le SNCDD CFE-CGC souhaite vous proposer plus que les services classiques d'un syndicat et parce que nous souhaitons vous accompagner tout au long de votre vie professionnelle et vous aider à vous améliorer, nous avons envisagé ce nouveau service innovant.



Le Kiosque UP ?

Le SNCDD CFE-CGC vous propose, en collaboration avec UP, un accès illimité, sur tous supports (téléphones mobiles, tablettes, PC) au service Kiosque. Le kiosque est une plateforme offrant de multiples services à des tarifs préférentiels avec le plus grand réseau digital de partenaires. Spectacles, parcs, cinémas, bons d'achat, chèques cadeaux, voyages, sports, presse...

+ de 1 000 partenaires, 99 % des cinémas en France, 125 000 dates de spectacles, + de 150 parcs, + de 9 000 offres de sports et loisirs. Ce nouveau service viendra compléter les offres dont vous pouvez certainement bénéficier par l'intermédiaire de votre CE ou CSE. Si vous n'avez pas accès à un CE ou CSE, vous bénéficierez grâce à votre syndicat de tarifs préférentiels dans de nombreux domaines.



À noter également que pour compléter nos outils de communication, une page Facebook que nous vous invitons à « liker » a également été mise en place.

L'équipe du SNCDD CFE-CGC

Résultats électoraux du SNCDD



Avec un résultat de 65,69 % au niveau général et de 71,95 % au niveau catégoriel, la CFE-CGC devient l'organisation syndicale majoritaire de l'entreprise.

Plus de 50 candidats CFE-CGC ont été élus sur l'ensemble des sites, que ce soit dans les collèges cadres ou agents de maîtrise.

Entre 2016 et 2018, le Groupement U a redessiné complètement ses structures support aux magasins en passant de 5 structures régionales (4 centrales régionales et une centrale nationale) à 2 structures mettant en commun :

- La logistique avec la création de la société U-Log au 1^{er} avril 2016,
- le support et les services au développement du commerce avec la Coopérative U Enseigne au 1^{er} juillet 2017.

La création de U-Log a emporté environ 4 200 salariés alors que la Coopérative U Enseigne a conservé 2 250 salariés.

Les instances représentatives du personnel ont été remodelées en parallèle avec en point d'orgue les élections au sein de la Coopérative U Enseigne en format CSE en novembre 2018.

Avec une proportion de cadres et d'agents de maîtrise très favorable, la CFE-CGC avait clairement une carte à jouer et les excellents résultats

obtenus par la CFE-CGC sont le fruit de 3 autres facteurs :

- création de nouvelles sections syndicales dans les 2 établissements où nous étions absents : la CFE-CGC est maintenant le seul syndicat présent dans tous les établissements.
- renforcement de notre présence dans les 3 établissements où la CFE-CGC était déjà présente.
- une attitude responsable et volontaire dans la négociation des accords de substitution et de la rupture conventionnelle collective qui a fait suite à la création de U-Enseigne.

Bravo à Samuel Vaugeois et à ses équipes pour ce résultat exceptionnel et bon courage à tous les élus pour les 4 années de mandat au service des intérêts de l'encadrement.



Coop Atlantique est une coopérative de consommateurs qui gère plus de 250 magasins principalement sous l'enseigne U dans le Centre Ouest de la France. Avec un peu plus de 3800 collaborateurs, elle est le premier employeur privé de son territoire.

La CFE-CGC y a présenté 2 candidats sur un seul site pour la première fois lors des élections de 2014 et avait obtenu une représentativité catégorielle de 10,73 % sans toutefois obtenir d'élus.

Dominique Rabioux a néanmoins pu être désigné délégué syndical central grâce à ce résultat.

Durant 4 années, Dominique a œuvré afin que la CFE-CGC puisse prendre une vraie place dans le paysage syndical de l'entreprise et les élections de 2018 ont clairement montré que cela était tout à

fait possible car les résultats sont encourageants. En effet lors des élections de novembre 2018, le nombre de candidates et candidats CFE-CGC a sensiblement évolué passant de 2 à 11 sur 5 sites différents dans les collèges agents de maîtrise et cadres.

2 titulaires et 4 suppléants ont maintenant été élus et des DS d'établissement ont été désignés sur les hypermarchés de La Rochelle, Limoges, La Roche-Sur-Yon, Périgueux et sur le siège de Saintes et la représentativité catégorielle est passée à 17,3 %.

Voilà maintenant Dominique entouré d'une véritable équipe qui, nous l'espérons, pourra permettre à notre syndicat de se développer au sein de l'entreprise.



Le SNCDD CFE-CGC est assez peu représenté dans les hypermarchés Leclerc. Ceci est dû à la difficulté de prendre des contacts dans ces magasins dirigés par des indépendants.

Nous pouvons toutefois saluer les résultats obtenus dans les hypermarchés de St-Aunes (34), St-Orens-de-Gameville (31), Genay (69), La Seyne-sur-Mer (83), la Ferté-sous-Jouarre (77), Vitry-le-François (51) et de Frouard (54) où les listes CFE-CGC ont obtenu plusieurs sièges au CSE.

À distinguer notamment sur le magasin de St-Aunes, la liste CFE-CGC a raflé tous les sièges comme il y a 4 ans. Les 3 sièges titulaires et suppléants du 2^e collège ont pu être attribués dès le 1^{er} tour.

À St-Orens, la liste CFE-CGC menée par Frédéric Ufferte a remporté les 2 sièges titulaires agents de maîtrise et cadres possibles et a réalisé 83 % de représentativité catégorielle et 8,8 % tous collèges confondus. Un poste de suppléant dans le collège cadre a également été remporté.

À la Seyne-sur-Mer, tous les postes disponibles ont été remportés par la liste présentée par Sylvie Aubin à savoir 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants.

Nos candidates et candidats, tous élus au 1^{er} tour, prouvent que lorsque les bons candidats sont trouvés, tout est possible, même au sein d'entreprises indépendantes réputées difficiles pour les syndicats.



Les résultats électoraux du SNCDD au sein du groupe STEF s'avèrent prometteurs.

Notre position s'est maintenue sur les sites où nous étions déjà présents comme Vitry-sur-Seine où nos 4 candidats ont été élus face à une liste UNSA et une liste FO mais surtout nous venons d'obtenir de nouveaux élus sur le site de Reichstett en Alsace et de Tigery dans les Ardennes.

Plus tôt en 2018, nous avons déjà obtenu un excellent résultat sur la filiale IT de STEF composée de plus de 200 salariés et au sein de laquelle la section nouvellement créée a remporté 4 postes de titulaires dans le collège cadre et 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant dans le collège technicien/agent de maîtrise.

De nombreux sites restent à conquérir pour la CFE-CGC chez le leader européen de la supply chain alimentaire.

Assemblée générale du SNaCAR: studieuse et conviviale

Le 22 juin 2018, les adhérents du SNaCAR (Syndicat National du Conseil Agricole et Rural) se sont retrouvés dans le Pas-de-Calais à l'occasion de leur Assemblée Générale.



Malgré les grèves SNCF qui ont dissuadé une partie des adhérents, plus de cinquante personnes, salariées de différentes entreprises de services et de conseil agricole, ont répondu présent.

Elles ont pu bénéficier du cadre fantastique de l'Abbaye de Belval, sous un beau soleil. Le calme du lieu, propice au travail et l'accueil convivial favorisant les échanges ont permis de profiter de moments uniques, studieux et festifs.



Après avoir été accueillis par Michel Guilbert, Administrateur de l'Abbaye de Belval, Francis de Saint Jean, Président de L'Union Départementale CFE-CGC

Pas-de-Calais et Pascal Lefeuve, président de la Fédération AGRO CFE-CGC, la matinée a été consacrée à l'Assemblée Générale statutaire.

Les comptes financiers ont été détaillés et votés à l'unanimité.

Le rapport d'activité, présenté par les représentants de chaque branche, a permis de faire une synthèse des faits marquants de la dernière mandature, tout en focalisant sur les enjeux à venir. Le rapport moral a été adopté à l'unanimité.

Un nouveau Conseil d'Administration, représentatif des différentes branches du SNaCAR (Chambres d'Agricultures, Centres de gestion, contrôle laitier, services d'élevage, laboratoires d'analyses, syndicats agricoles, SAFER, Instituts Techniques...) a été élu pour 4 ans (voir encadré page 18).

Deux axes prioritaires ont été fixés :

- Professionnalisation de la communication avec les nouveaux outils (cloud, réseaux sociaux, site web...).

- Développement : augmenter durablement nos effectifs sur l'ensemble des branches fédérées au sein du SNaCAR, maintenir notre représentativité, en particulier dans les Chambres d'Agriculture, et retrouver la représentativité dans les branches pour lesquelles elle a été perdue.

L'après-midi a été consacrée à un débat que nous voulions centrer sur la thématique de la qualité de vie au travail face aux évolutions du monde du travail.

Pour cela, nous avons fait appel à Bertrand Delesalle, Délégué Régional Hauts-de-France APECITA. Interface entre employeurs et salariés, il nous a livré son témoignage et son analyse de l'évolution des métiers et des contraintes, des nouvelles attentes des salariés et des employeurs, souvent bien différentes : attachement géographique et mobilité, travail présentiel et télétravail, stabilité et adaptabilité.

Au final, le constat d'un monde de plus en plus contraint. Même si tout n'est pas négatif, il existe des situations difficiles sur le terrain qui engendrent des vécus extrêmes comme le burn-out.



C'est sur ce sujet précis que le Dr Martine Keryer, médecin spécialisée en santé au travail et handicap et Secrétaire nationale santé au travail de la CFE-CGC, est intervenue.

Elle nous a décrit le burn-out (ou syndrome d'épuisement professionnel) et ses différentes étapes, qui passent du plaisir au travail (motivation et persévérance) au surengagement, puis à l'acharnement (obsession du travail, perte de sens, décrochage) et enfin à l'effondrement (le salarié craque, est épuisé).

À cette occasion, elle a rappelé l'implication de la CFE-CGC dans le domaine du handicap psychique et en particulier les actions menées afin de faire reconnaître des troubles psychiques liés au travail comme maladies professionnelles.

Pour clore la journée de travail, la visite d'une endiveraie, puis de l'Abbaye, ont permis de préparer en douceur la fête de la musique.

L'équipe du SNaCAR CFE-CGC

Nouveau Conseil d'Administration (hors membres associés)

Bureau

Présidente

Véronique Tort-Raffestin (CA 33)

Vice-président

Yves Deléarde (CER 59-62)

Secrétaire général

Marc Héroguelle

Secrétaire générale adjointe

Marie-Claude Mareaux (CA 64)

Trésorier

Damien Carette (CER 44)

Trésorier adjoint

Christophe Rey (CA 19)

Vice-présidents de branches

Vice-président Chambres d'Agriculture

Bruno Samie (CA 33)

Vice-président Instituts Techniques

Denis Caboulet (IFV)
et Didier Benac (CTIFL)

Vice-présidente Centres de Gestion

Aline Delhommeau
(CER Centre Limousin)

Vice-présidents Élevage

Gérard Guillaume (EILYPS)
et Pierre Laville (Littoral Normand)

Vice-Président SAFER

Laurent Maignol
(SAFER Auvergne Rhône-Alpes)

Autres postes du Conseil d'Administration

Chargée de communication

Élodie Dezat (CRA Bretagne)

Chargé du développement

Marc Héroguelle (ex CER 59-62)

Chargé des prospectives économiques

Jean-Paul Monnier (retraité CA 85)

Chargée du juridique

Véronique Tort-Raffestin (CA 33)

Chargée de la formation

Béatrice Hénot (CA 33)

Chargée du social, retraites

Claude Voinson (COGEDIS)

Première réunion du Conseil d'Administration



Groupama, Agrica... les CSE se mettent en place

Avec les lois Rebsamen, El Khomri et les ordonnances Macron, la représentation des salariés dans les entreprises connaît une révolution.



En effet, exit les comités d'entreprise, les délégués du personnel, les Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail qui ont organisé la vie au travail des salariés pendant plusieurs décennies. Nos élus dans ces IRP ont apporté une forte dimension humaine au dialogue social, élément indispensable à la construction du mieux vivre au travail.

La loi s'impose, nos organismes agricoles de protection sociale et assurantielle sont investis depuis plusieurs mois dans la déclinaison des ordonnances Macron. Le calendrier exige qu'au 31 décembre 2019, les nouvelles instances soient mises en place.

Ainsi, Conseil d'Entreprise (CE), Comité Social et Économique (CSE) sont nés ou vont naître. Au préalable, la nécessité d'organiser une cohérence, un équilibre, une base commune est apparue comme incontournable dans le réseau des Caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le CSE a été priorisé avec l'appui du service juridique de la CFE-CGC AGRO et les négociations menées ont conduit la CFE-CGC SNEEMA à la signature d'un avenant à la Convention Collective Nationale.

Dans les 35 Caisses MSA, les négociations ont commencé. Les premiers retours montrent la nécessité et la pertinence d'avoir un socle commun qui assure à minima la garantie d'une représentation convenable des salariés. Du côté de GROUPAMA, les Caisses régionales sont au travail et les

premières négociations des Protocoles d'Accord Préélectoraux sont menées avec détermination par les représentants de la CFE-CGC SNEEMA.

Chaque entreprise GROUPAMA négocie sur la composition, l'organisation et les moyens de son CSE. Nos négociateurs locaux travaillent tout de même dans une forte relation avec leurs représentants au national. L'objectif est d'amener de la cohérence, de l'équité de traitement, de partager les avancées. Le travail en réseau sécurise les engagements et permet un suivi efficace de la construction de cette nouvelle Instance Représentative du Personnel.

Les négociations n'ont à ce jour pas commencé à AGRICA. Les élections devraient se tenir en fin d'année 2019. Ce temps doit permettre aux négociateurs de la CFE-CGC SNEEMA de travailler à la préparation de la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral. Les travaux conduits en MSA et à GROUPAMA peuvent être une base utile aux représentants de la CFE-CGC SNEEMA, pour alimenter la

négociation et aboutir à un accord solide. L'avenir de la nouvelle représentation des salariés, ceux de l'encadrement particulièrement, dépend des conditions retenues à ce moment clé de l'installation du CSE.

Les ordonnances Macron ramènent la négociation au cœur des entreprises. La volonté de la CFE-CGC SNEEMA est d'accompagner au mieux ses sections, de les soutenir dans cet exercice difficile de la négociation. Ce qui importe, c'est que demain, le monde du travail en mouvement permanent ne conduise pas à délaisser sa première richesse qu'est l'homme. Notre action militante syndicale doit placer l'humain au centre de toutes nos négociations, nous nous y attacherons avec force et conviction.

Que 2019 soit avant tout une année heureuse et accomplie pour vous, vos familles et vos proches. Qu'elle soit par ailleurs riche de moments qui font que la vie est un réel bonheur où la place de l'humain est primordiale.

L'équipe du SNEEMA CFE-CGC



5 GRANDES PROFESSIONS



CAVISTES



CRÉMIERS
FROMAGERS



ÉPICIERS



PRIMEURS



SPÉCIALISTES
EN PRODUITS
BIOLOGIQUES

18,2
milliards d'€
de chiffre d'affaires

134 000
personnes
concourent au dynamisme
de la branche

Une branche précurseur
en matière d'avancées sociales

Une branche dynamique
en matière de formation professionnelle

+30 de
accords &
avenants
ont été signés
depuis 2010

1 Parcours de
progression
organisé en 3 niveaux
de qualifications

100%
des salariés
de la branche

- ont une complémentaire santé depuis 2009
- sont couverts par le contrat de prévoyance assurant une rente éducation et une rente handicap

7 CQP
Certificats de
Qualification
Professionnelle

- Dispensés en contrat de professionnalisation
- Des centres de formation habilités sur toute la France
- Un Centre de formation dédié aux métiers de la branche